Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503022-20251127-25_61-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le quinze novembre deux mil vingt-cinq et sous sa présidence.

Date convocation
15 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 2

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Marianne LAYEC
Mickaël LORAND
Christophe DUVAL
Laëtitia VAIDIE
Roger SOURDAINE
Stéfan MAIDANATZ
Caroline BEDEL
Jean-Claude BOUCHET
Robert EVEILLARD
Élodie BRIAND

Excusé(e)(s)
Véronique LETARD donne procuration à Roger SOURDAINE
Catherine BURLOT donne procuration à Élodie BRIAND

Absent(e)(s)
Catherine BURLOT
Véronique LETARD
Mireille MOINERIE

Secrétaire séance
Stéfan MAIDANATZ est désigné secrétaire de séance

THÈME : RESSOURCES HUMAINES **N°25.61**
Objet : Mise à jour tableau des effectifs

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3,*
Vu *le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,*
Vu *le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,*
Vu *les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,*

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Monsieur le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs :
1- La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à 35/35ème
2- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à 35/35ème
Et simultanément la création de l'emploi adjoint technique territorial principal de 2ère classe à 35/35ème

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503022-20251127-25_61-DE

Date convocation
15 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 2

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Marianne LAYEC
Mickaël LORAND
Christophe DUVAL
Laëtitia VAIDIE
Roger SOURDAINE
Stéfan MAIDANATZ
Caroline BEDEL
Jean-Claude BOUCHET
Robert EVEILLARD
Élodie BRIAND

Excusé(e)(s)
Véronique LETARD donne procuration à Roger SOURDAINE
Catherine BURLOT donne procuration à Élodie BRIAND

Absent(e)(s)
Catherine BURLOT
Véronique LETARD
Mireille MOINERIE

Secrétaire séance
Stéfan MAIDANATZ est désigné secrétaire de séance

Date et n° de délibération	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste	Statut
Filière technique				
6/02/2025 n°25.02	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35/35ème	Titulaire
	Adjoint technique	C	35/35ème	Titulaire
9/10/2007	Adjoint technique	C	8/35ème	Non titulaire
9/10/2007	Adjoint technique	C	6/35ème	Non titulaire
6/02/2025 n°25.05 modifiée le 25/09/2025 n°25.51 modifiée le 27/11/2025 n°25.60	Adjoint technique	C	35/35ème	Non titulaire
Filière culturelle				
	Adjoint territorial du patrimoine	C	28/35ème	Titulaire
Filière administrative				
30/11/2023 n°2023-127	Rédacteur	B	28/35ème	Non titulaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
DECIDE :
- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 27/11/2025

ANNEXER LE TABLEAU DES EFFECTIFS MIS à JOUR
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

